

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 14 août 1964 à 15 h 30

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE	•	POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR	
Point 39 de l'ordre du jour:	Pages	Elections (suite)	
Elections (suite) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance		Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/L.1062 et Add. 1 à 3)	
		1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil a élire dix membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.	
Rapport du Comité de coordination	261	Il est procédé au vote au scrutin secret.	
 Point 14 de l'ordre du jour: Développement des ressources naturelles (reprise des débats de la 1342e séance et fin) a) Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques b) Rapport d'activité sur les sources nouvelles d'énergie c) Travaux dans le domaine des ressources non agricoles Rapport du Comité économique Point 25 de l'ordre du jour: Question des procédures à suivre pour reviser la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière, faits à Gen²ve le 19 septembre 	261	Bulletins déposés 17 Bulletins valables 17 Majorité requise 9 Nombre de voix obtenues Belgique 17 Chili 17 Inde 17 Canada 14 République fédérale d'Allemagne 14 Yougoslavie 14 Equateur 13	
1949 Rapport du Comité économique	262	Pakistan 13 Israël 12 Maroc 10 Pulsaria 10	
Président: Sir Ronald WALKER (Australie).		Bulgarie 6 Italie 6 Ceylan 5 Irak 1	

Ayant obtenu la majorité requise, la Belgique, le Canada, le Chili, l'Equateur, l'Inde, Israël, le Maroc, le Pakistan, la République fédérale d'Allemagne et la Yougoslavie sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des

Nations Unies pour l'enfance.

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Canada, Cuba, Espagne, Irlande, Israël, Pakistan, Roumanie, Suède.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

En l'absence du Président, M. Chanderli (Algérie), second vice-président, prend la présidence.

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle

(reprise des débats de la 1332 séance et fin)

RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/3973)

2. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 6 du rapport du Comité de coordination (E/3973).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement des ressources naturelles (reprise des débats de la 1342^e séance et fin)

a) Action coordonnée dans le domaine des ressources hydrauliques

- b) Rapport d'activité sur les sources nouvelles d'énergie
- c) Travaux dans le domaine des ressources non agricoles

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/3975)

- 3. Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à se prononcer sur les projet de résolutions I à IV contenus dans le paragraphe 14 du rapport du Comité économique (E/3975).
- I. DESSALEMENT DE L'EAU
- 4. M. RENAUD (France) rappelle que, au Comité économique (347° séance), la délégation française a émis des réserves au sujet des premier et troisième alinéas du préambule du projet de résolution, car elle ne peut prendre acte d'une étude dont elle ignore le contenu, et ne peut noter avec satisfaction l'entente intervenue entre les Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, les informations qu'elle possède à ce sujet étant trop fragmentaires. Il demande que ces réserves figurent dans le rapport du Comité économique au Conseil.
- 5. Le PRÉSIDENT dit que le Secrétariat ne manquera pas de prendre note des réserves formulées par le représentant de la France.

A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.

- II. Nouvelles sources d'énergie
- 6. M. RENAUD (France) propose d'ajouter, entre le dernier considérant et le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, l'alinéa suivant: « Tenant compte des vues en la matière du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement ».

Par 16 voix contre zéro, avec 2 abstentions, cet amendement est adopté.

7. M. ZAMAN (Inde) explique qu'il s'est abstenu lors du vote sur l'amendement parce qu'il estime que les projets de résolutions adoptés par le Comité économique,

- où tous les membres du Conseil sont représentés, ne doivent pas être modifiés par le Conseil.
- 8. M. CISS (Sénégal) explique qu'il s'est abstenu pour les mêmes raisons.
- A l'unanimité, le projet de résolution II, tel qu'il a été modifié, est adopté.
- III. RESSOURCES NON AGRICOLES
 - A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté.
- IV. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES A l'unanimité, le projet de résolution IV est adopté.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Question des procédures à suivre pour reviser la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière, faits à Genève le 19 septembre 1949 (E/3883; E/L.1058)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/3977)

- 9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique (E/3977) et à se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le paragraphe 6 de ce rapport.
- 10. M. ZADOTTI (Italie) constate que, selon le paragraphe 5 du rapport, la délégation italienne se serait jointe aux auteurs du projet de résolution. En réalité, elle ne l'a pas fait, mais elle acceptera volontiers de compter parmi les auteurs.
- 11. M. KOLB (Autriche) déclare que les auteurs du projet de résolution acceptent volontiers que la délégation italienne se joigne à eux.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 16 h 20.